

Mot de la marraine du prix Rachel-Bureau

En premier lieu, je veux offrir mes sincères félicitations aux récipiendaires de ce soir : les personnes qui ont reçu des « Bourses d'études », celles qui ont réalisé de beaux projets, toujours pour l'avancement des soins et services à la clientèle et particulièrement, madame Louise Hagan. Être choisie par ses pairs pour recevoir un prix, cela suppose une carrière exceptionnelle.

Madame la Présidente m'a demandé de vous faire part de mes impressions à la suite de ma présence à la Commission parlementaire tenue le 13 juin 2002 sur le projet de Loi 90 modifiant, entre autres, la Loi des infirmières et infirmiers du Québec. Vers sept heures, le soir du 13 juin, je finissais de souper lorsque j'ai reçu un appel d'une infirmière de l'Ordre régional m'invitant à me joindre à elles à la Commission parlementaire. J'ai accepté tout de suite, j'ai senti que je redevais, l'espace de quelques heures, une infirmière combattante. À huit heures, je les avais rejointes au Parlement. Ce qui m'a d'abord frappée, ce sont les rapports cordiaux qui existaient entre les représentantes de l'Ordre et les représentants des onze autres professions de la santé, entre autres, le Collège des médecins. De même qu'entre le responsable du projet de Loi, le ministre Paul Bégin et le député porte-parole de l'opposition. Il y avait une très grande différence entre l'atmosphère de cette Commission et celle du 21 septembre 1972. Alors qu'il y avait beaucoup de tension et de jeux de coulisse. Au lendemain du 13 juin 2002, le projet de Loi a été adopté à l'unanimité et fut sanctionné un peu plus tard. Entre ces deux dates, que de chemin parcouru par l'OIIQ ! Non seulement, vous continuez le chemin tracé par vos devancières, mais vous l'élargissez sans cesse. Il reste à obtenir la reconnaissance des infirmières praticiennes puisque vous faites déjà une partie du travail, en particulier en régions isolées. D'ailleurs, sur ce sujet, il y a un excellent « Éditorial » de Gyslaine Desrosiers dans la revue « Perspective infirmière » de septembre et octobre 2003. J'endorsse entièrement son article et en particulier, le paragraphe : « Malheureusement, au Québec les meilleurs idées vont rarement plus loin que la mise sur pied d'une structure ».

Madame Desrosiers rappelle d'ailleurs deux problèmes à savoir, la rémunération des médecins et la formation des infirmières. Je me permettrais d'en ajouter un autre, la rémunération des infirmières.

Cet article, de même que celui, de la Présidente, paru dans Le Journal et intitulé : « Cessons de percevoir les infirmières comme un problème budgétaire » ont suscité ma réflexion sur la

profession. Lorsque j'essaie de comprendre le présent, je retourne dans le passé pour savoir d'où origine le ou les problèmes. Je pense avoir trouvé un début de réponse... Depuis, Jeanne Mance au 17^e siècle et Florence Nightingale au 19^e, notre profession a toujours été perçue en terme de « vocation ». Il fallait avoir la vocation pour soigner les malades. Vocation= petite rémunération. Alors que profession = rémunération supérieure. Les infirmières, dans l'esprit des administrateurs, font presque partie des « aidantes naturelles », elles sont difficiles à évaluer quand il s'agit de rémunération, mais néanmoins si essentielles. Si vous cherchez bien vous allez trouver que nous avons un gros défaut collectivement et c'est l'humilité. Cette humilité vous empêche de progresser dans vos conditions de travail comme les autres professions. C'est incroyable qu'on puisse offrir, sans être gêné, 7 jours sur 15 garantis. Est-ce que ces gestionnaires accepteraient de telles conditions. Ces conditions aident, sans doute, à avoir des primes au rendement ? Poser la question, c'est y répondre.

J'ai un exemple dans ma famille. J'ai une nièce qui a fait ses sciences infirmières à l'Université de Montréal, elle a donc un « bacc », sa sœur est travailleuse sociale. Toutes deux ont un bacc. L'une travaille le soir, la nuit, une fin de semaine sur deux. L'autre travaille parfois le soir jusqu'à 9 heures, jamais la nuit, ni les fins de semaine, ni les jours fériés. Toutes les deux sont dans le réseau de la santé. Différence de salaire, avant la dernière convention collective : 10 000\$ par année. Différence entre la vocation et la profession... Oui, les infirmières ont la cote d'amour du public, mais ça ne paie pas le loyer et les uniformes. Il faut apprendre à dire qui vous êtes à tout le monde. Exemple, ce soir, l'Ordre régional reconnaît la compétence de certains de ses membres en donnant des bourses d'études, en soulignant huit projets issus de différents milieux et en remettant un prix de distinction à une infirmière choisie par ses pairs.

Je lis régulièrement la section Économie du Soleil, à chaque fois j'apprends que tel prix d'excellence a été remis à quelqu'un pour une réalisation quelconque. Ou bien j'apprends que des élections ont eu lieu au Barreau, au Collège des médecins, à l'Ordre des pharmaciens avec la mention des personnes élues. Mais jamais, je ne lis que des élections ont eu lieu à l'Ordre des infirmières ou à l'Ordre régional. J'aimerais bien, demain, lire dans Le Soleil le nom des récipiendaires de ce soir. Je serais très fière de ces membres. Il faudrait également publiciser le nom de la récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'OIIQ, dans un quotidien de chaque région. Ce serait une fierté de bon aloi pour les membres de la profession, la famille de cette personne et l'organisme qui l'emploie. Pourquoi ne pas insérer, aux prochaines prévisions budgétaires de

l'OIIQ et de l'ORIIQ, un poste budgétaire intitulé FIERTÉ et s'en servir pour faire la promotion des membres de la profession dans le public par l'entremise des médias. En terminant, je souhaite que vous cessiez d'être des sages images pour mieux soigner votre image. Soyez fières de vous et des vôtres !

Rachel Bureau